FRC1.6128

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 15756

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR CARLET,

Sur la recherche des causes qui ont amené les revers qu'ont essuyé nos armées.

Séance du 26 prairial an 7.

Représentans du peuple,

Parmi les travaux importans dont vous avez chargé diverses commissions, il en est un qui me paroît mériter toute votre attention, et qui, quoique naturellement

THE NEWBERRY LIBRARY

placé dans les attributions de la commission militaire, ne me paroît cependant pas lui avoir été spécialement ordonné : je veux parler de la recherche des causes qui ont amené les désastres qui coûtent tant de larmes à la France, et qui exigeront tant d'efforts et de sacrifices pour les réparer ; des causes qui ont fait que les armées de la République, accoutumées à compter autant de triomphes que de combats, ont vu la victoire échapper à leur courage toujours héroïque, depuis le Danube jusqu'aux bouches du Pô, dans le même temps.

Citoyens représentans,

Lorsque j'ai vu dans l'état, numéro premier du rapport fait au Directoire par l'ex-ministre Schérer sur l'administration de la guerre, que l'effectif de nos forces de terre s'élevoit, le 30 ventose dernier, à cinq cent mille cent neuf hommes ; et, distraction faite des armées d'Égypte et de la Batavie, à quatre cent cinquante-deux mille six cent trente-trois hommes, dont cent quarante-six mille cinq cent cinquante-huit en Italie, non compris seize mille auxiliaires ou Polonais, et le surplus montant à trois cent six mille soixante-quinze hommes composant l'armée de l'Helvétie, celle dite alors de Mayence et les garnisons et cantonnemens de l'intérieur ; lorsque j'ai vu, dis-je, que des forces aussi respectables, aussi imposantes étoient à notre disposition, je suis demeuré convaincu qu'on en avoit grossièrement imposé au gouvernement sur nos forces réelles, si un système de trahisons ou la plus profonde ineptie n'avoient pas présidé à leur répartition, puisqu'il paroît constant que, sur tous les points, lors de la reprise des hostilités, nos armées étoient de beaucoup inférieures à celles de nos ennemis, qui, à cette époque comme peut-être encore aujour-

d'hui, ne pouvoient vous en opposer d'égales : il est donc hors de doute, citoyens représentans, qu'en remontant aux causes qui ont amené les événemens malheureux qui sont aujourd'hui le principal objet de notre sollicitude, nous ne trouvions ou de grands coupables ou de grands imbécilles, et probablement des uns et des autres, et que nous ne parvenions ainsi à fixer notre propre opinion et celle des gouvernans : alors, sans doute, ils seront obligés de reconnoître avec nous combien ils ont éte trompés en rapportant les causes de nos revers à un déficit réel ou supposé dans les finances; comme si un déficit quelconque, que je suis loin d'admettre ou rejeter prématurément, avoit diminué le nombre et la valeur de nos troupes, avoit empêché de les porter à la frontière au lieu de laisser languir leur courage dans l'intérieur, et comme si dans tous les temps et dans tous les pays menacés de la guerre les besoins des armées n'avoient pas toujours été mis avant et par-dessus tout dans les dispositions de finances; comme si enfin, et dans tous les cas, ces besoins n'eussent pas dû être allégués, et toutes les mesures être prises avant de proposer au Conseil la déclaration de guerre.

Pour me résumer donc et parvenir aux connoissanees que nous voulons acquérir, je demande qu'il soit fait un message au Directoire pour qu'il transmette au Conseil,

1°. L'état effectif des armées commandées par Jourdan, Massena et Schérer lorsqu'elles se sont mises en mouvement, avec la désignation de la force des différentes armes;

2°. L'état des troupes en garnison ou cantonnemens, et généralement de tout ce qui ne faisoit pas partie de ces trois armées à l'époque des premières hostilités;

92

3°. L'état des magasins de Peschiera, Brescia, Milan et Piseghctone à la même époque, tant pour l'armement, l'équipement, que pour les subsistances, avec le montant et les époques des versemens postérieurs, faits dans les mêmes magasins.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.